

COMpte RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le quatorze avril le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/2017

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier, Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Claude Airaud,.

ABSENTS Éliane Montamat (excusée & Pouvoir à Guillot E.), Béatrice Tritschler **POUVOIR(S) :** 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté

OBJET: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

REF : D170414A

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 (budget communal, budget embarcadère et budget assainissement) le conseil déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET: VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2016

REF : D170414B

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. COIFFÉ Bernard a validé à l'unanimité (7 voix pour), les comptes administratifs qui peuvent se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		145 424.58	288 697.88	0.00		145 424.58
Opérations de l'exercice	238 427.11	271 326.79	234 037.54	336 624.31	472 464.65	607 951.10
TOTAUX	238 427.11	416 751.37	522 735.42	336 624.31	472 464.65	753 375.68
Résultats de clôture.....		178 324.26	186 111.11		186 111.11	178 324.26
Restes à réaliser			23 968.65	103 231.99	23 968.65	103 231.99
TOTAUX CUMULÉS		178 324.26	210 079.76	103 231.99	210 079.76	281 556.25
RESULTATS DEFINITIFS		178 324.26	106 847.77			71 476.49

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ANNEXE POUR EMBARCADERE DE L'AUTIZE						
Résultats reportés.....	897.70			5 183.62		4 285.92
Opérations de l'exercice	2 062.04	1 692.51	0.00	196.75	2 062.04	1 889.26
TOTAUX	2 959.74	1 692.51	0.00	5 380.37	2 062.04	6 175.18
Résultats de clôture.....	1 267.23			5 380.37		4 113.14
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	1 267.23	0.00	0.00	5 380.37	0.00	4 113.14
RESULTATS DEFINITIFS	1 267.23	0.00		5 380.37		4 113.14

S'agissant du budget embarcadère, le conseil municipal souhaite apporter les solutions nécessaires pour combler le déficit de fonctionnement récurrent.

	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés.....	0.00			0.00		0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.20	15 369.01	0.00	15 369.01	0.20
TOTAUX	0.00	0.20	15 369.01	0.00	15 369.01	0.20
Résultats de clôture.....		0.20	15 369.01		15 369.01	
Restes à réaliser			10 930.99	1 452.00	9 478.99	
TOTAUX CUMULÉS		0.20	26 300.00	1 452.00	26 300.00	1 452.20
RESULTATS DEFINITIFS		0.20	24 848.00		24 847.80	
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés.....						

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET EMBARCADERE , ASSAINISSEMENT & COMMUNE

REF : D160412C

Budget Embarcadère de l'Autize

Le Conseil municipal réuni sur la Présidence de Denis la MACHE, Maire, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	-897.70
Résultat de l'exercice	-369.53
DEFICIT AU 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	-1 267.23
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	
SOLDE DISPONIBLE	-1 267.23
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2017)	
Déficit reporté exercice 2017	1 267.23

Budget Assainissement

Le Conseil municipal réuni sur la Présidence de Denis la MACHE, Maire, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	En Euros
POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	0.00
Résultat de l'exercice	0.20
DEFICIT AU 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	0.20
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	0.20
SOLDE DISPONIBLE	0.00
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2017)	0.00

Budget communal

Le Conseil municipal réuni sur la Présidence de Denis la MACHE, Maire, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	En Euros
POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	145 424.58
Résultat de l'exercice	32 899.68
excédent AU 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	178 324.26
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	106 847.77
SOLDE DISPONIBLE	71 476.49
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2017)	71 476.49

OBJET: VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2017

REF : D170414D

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au sein de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, et que cette dernière est passée en 2004 à la taxe professionnelle unique (TPU). La CCVSA perçoit donc la totalité de la taxe professionnelle des communes adhérentes. Les taxes ménages sont maintenant entièrement perçues par les communes. Compte tenu des versements de taxes, la commune verse annuellement à la CCVSA la compensation de 9 486 €

Le conseil municipal a voté comme suit, et à l'unanimité les taux d'imposition (sans aucune modification):

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	301 900,00	-8,376	16,810	0,000	50 749,00	-8,377
Taxe foncière sur les propriétés bâties	193 800,00	2,431	16,320	0,000	31 628,00	2,432
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55 400,00	-3,484	62,840	0,000	34 813,00	-3,485
TOTAL	551 100,00	-4,340			117 190,00	-4,206

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

REF : D170414E

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs

Budget communal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2016	-	-	23 968.65	103 231.99
Proposition supp. au BP 2017	328 804.49	328 804.49	678 064.88	598 801.54
TOTAL VOTÉ BP 2017	328 804.49	328 804.49	702 033.53	702 033.53

Budget embarcadère

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2016	-	-	-	-
Proposition supp. au BP 2017	6 383.88	6 383.88	5 577.12	5 577.12
TOTAL VOTÉ BP 2017	6 383.88	6 383.88	5 577.12	5 577.12

Budget annexe assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2016	-	-	10 930.99	1 452.00
Proposition supp. au BP 2016	2 000.00	2 000.00	766 569.26	776 048.25
TOTAL VOTÉ BP 2017	2 000.00	2 000.00	777 500.25	777 500.25

Après être descendu en 2015 à 5€/hab, le taux d'endettement de la commune était en 2016 de 96.5 €/hab pour une moyenne nationale à 123€/hab sachant que le taux d'endettement devrait redescendre après 2017 puisque nous avons un prêt important sur 2 ans. La dette communale est donc parfaitement maîtrisée.

Les travaux de toiture de l'Eglise n'ont pas été intégrés, dans l'attente de certitude concernant les financements.

QUESTIONS DIVERSESCommission Environnement voirie et bâtiments

Atelier : Les travaux pour l'atelier ont démarré avec le décapage du terrain

Poulaillers : M. Le maire va rencontrer les propriétaires des deux poulaillers installés sur la commune pour faire le point sur les installations

Panneaux d'affichage : pour information, les partis politiques décident de faire appel à des sociétés ou des militants. Dans les petites communes une entreprise est chargée de l'ensemble des affiches.

Embâcles sur le DPF (Domaine Public Fluvial) : Des embâcles gênaient pour le passage des barques, l'agent communal est intervenu, en complément de son temps de travail, pour faire du débardage avec cheval pour pouvoir assurer la circulation des barques le week-end d'ouverture de l'embarcadère.

Commission affaires scolaires et sociales

Ecoles : les parents d'élèves ont été reçus par le Maire de Liez qui s'est engagé à voir avec la maitresse pour trouver une solution concertée pour septembre.

Adhésion CSC « Le kiosque » : les adhésions pour le transport solidaire se font de date à date, la commission suivra les dates pour le renouvellement des adhésions des bénéficiaires. Les adhésions des chauffeurs sont prises en charge annuellement par le CCAS.

Le secrétaire de séance

LE MAIRE,
Denis LA MACHE

